

Mairie d'ÉTRÉPILLY

7, rue Saint Leu
02400 ÉTRÉPILLY
☎ : 03 23 70 44 44
Mail : commune.etrepilly@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 6 juillet, à 18h 30, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance

- **Étaient présents** : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Nicolas DUBAUX, Gilles MICHEL, Vanessa DURON, Sabine PERNEE
- **Absent ayant donné pouvoir** : Adrien DURON donne pouvoir à Vanessa DURON
- **Secrétaire de séance** : Jean-Pierre FOUCART

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

- **Lecture et approbation** du compte rendu de la séance du mercredi 1^{er} juin 2022.

DELIBERATIONS

1. USEDA 23.22

Demande d'autorisation de M. le Maire de remplacer le projecteur A047 (situé devant l'Eglise) pour une valeur de 373.72€ HT

Adoptée à l'unanimité

2. Département de l'Aisne 24.22

Autorisation à Mr le Maire de demander une subvention de 600€ sur un projet de 1500€ (Rassemblement citoyen intercommunal) du 13 juillet 2022 au soir.

La subvention obtenue sera répartie sur les 3 communes de Belleau, Torcy et Etrépilly.

Adoptée à l'unanimité

3. XDemat 25.22

Monsieur le Maire présente le service d'archivage électronique du Département de l'Aisne (actes administratifs, budgétaires ...) et propose d'y adhérer.

Adoptée à l'unanimité

4. CARCT rapport d'activité 26.22

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération de l'année 2021 (document que vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité.

Le Conseil Municipal notifie cette délibération au Président de la CARCT.

Adoptée à l'unanimité

5. Société du Parc Eolien du ru Garnier. 27.22

Avis du Conseil Municipal sur l'implantation de 5 Eoliennes d'une hauteur de 170m sur les Communes d'Armentières sur Ourcq et de Rocourt Saint Martin.

Le conseil municipal n'est pas favorable

6. Achat de terrain Dunoy et Lemistre par la commune d'Etrépilly. (2 délibérations)28.22 et 29.22

Accord du conseil Municipal pour :

Achat à Mr DUNOY Max parcelles ZE94 ET ZE 92 au prix de 1€ + frais de notaire.

Achat à Mme LEMISTRE Christine parcelle ZE96 et ZE98 au prix de 1€ + frais de notaire.

Autorisation à Mr le Maire à signer les documents nécessaires à l'achat de ces parcelles.

Adoptée à l'unanimité

7 Tarif enlèvement de déchets sauvages. 30.22

Monsieur le Maire demande la mise en place d'un tarif pour l'enlèvement de déchets en cas de dépôts illégaux.

Pour : 9

Contre : 1

8 ARIFIM GRAND EST 31.22

Suite à l'enquête publique débutant le 7 juillet 2022 et se terminant le 6 août 2022 (voir affichage), la Préfecture de l'Aisne invite le conseil municipal à donner son avis sur la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt situé sur les communes de Bézu Saint Germain et Epaux Bézu (Zone de l'Omois)

Favorable : 4

Abstention : 6

9 Remboursement

Accord de remboursement de 31.70€ à Mr Polin pour l'achat de lampions et accessoires pour 13 juillet.

Adoptée à l'unanimité

10 Décision Modificative.

Recette de fonctionnement au 7844 : +5000

Dépense de fonctionnement au 615221 : +5000

1. Nous avons reçu une subvention de 5000€ (Plan de relance) pour mise à niveau numérique de l'Etat et des Territoires. (Changement logiciel de comptabilité JVS via le cloud). Cette ressource bien qu'espérée n'était pas prévue dans le budget.
2. Elle pourrait nous servir pour le relèvement des concessions du cimetière pour lequel nous avons une DETR à 60% valable 2ans.
3. 5000€ (commune) + 7500€(DETR) + 2500€ (TVA que nous retoucherons en FCTVA) =15000€

4. Mr Marchetti vient après le 14 juillet refaire le point.
Nous ferons une délibération pour accord de travaux qui seront pris en fonctionnement (le fait de relever les concessions n'apporte pas de valeur au patrimoine).

Adoptée à l'unanimité

Informations

- A. **École des Chesneaux.**
 - a. Bilan de l'année.
 - b. Retour sur la classe de mer
 - c. Vote du règlement intérieur.
 - d. Programme Phare. Programme de lutte contre le harcèlement.
 - e. Par dédoublement de classe une salle de classe complémentaire va être effective en septembre 2022 et un préau sera construit. (Commune de Château Thierry)
 - f. Pour inscription ramassage scolaire voir transport.hautsdefrance.com
- B. **Un courrier** a été distribué à chaque propriétaire situé de part et d'autre des rives du ru Cornu ainsi qu'un livret du riverain de l'Ourcq Amont et du Clignon.
 - a. Les nouveaux propriétaires, chemin de Saint Robert vont recevoir un courrier du syndicat de l'Ourcq Amont et du Clignon.
- C. **Un courrier** de respect des textes pour la pose de clôture électrique le long de la voie publique (règles) à effectuer et à envoyer à un agriculteur de la commune.
- D. **Un courrier** de mise en demeure d'enlever les déchets sauvages a été envoyé à un agriculteur de la commune. (À lire). Celui-ci doit sous 45 jours enlever les déchets sauvages situé sur ses terres. Si celui ne le fait pas nous sommes en mesure de le faire et de lui faire payer les frais de mise en décharge.
- E. Une invitation à **FM logistique** sera proposé pour la prochaine réunion de conseil (22 septembre 2022 à 18h30) pour donner les détails du permis de construire qui a été déposé le 29 juin 2022. L'instruction peut durer un an du fait qu'il y a enquête publique et l'étude d'impact environnementale.
- F. **Assainissement** : présentation du projet CARCT après visite du 23 juin 2022 en la Mairie.
 - a. L'assainissement est prévu de façon mixte. (Une partie en assainissement autonome et l'autre en assainissement collectif avec une station « roseaux ».)
 - b. Les maisons nouvelles susceptibles de rester en assainissement autonome.
 - c. Un état des lieux des assainissements sera effectué par le SARCT. Un courrier sera distribué pour la prise de RDV. Ce contrôle est gratuit.
 - d. Un projet est distribué à chaque conseiller et Mr le Maire leur a été demandé d'y apporter leurs remarques.
- G. **Convention terrain public** (Les petites vignes).
 - a. Le courrier a été effectué et distribué à Mr Lahaye. La convention est en attente de signature (aucun retour à ce jour)

H. Jury d'assises

- a. Madame Demoulin Sylvine a été tirée au sort.

I. Courrier à un agriculteur de la commune

- a. Le panneau « Stop » au lavoir fontaine du carcan a été plié par le recul d'un engin agricole.
- b. Le propriétaire de l'engin doit le remplacer.
- c. Un courrier de rappel est à effectuer.

J. Affaire Pilliere

- a. Nous avons reçu une facture de 1485€ du cabinet d'avocat Goutal pour le 2eme document que celui-ci a dû effectuer suite aux remarques des consorts Pillière.
- b. Celle-ci vient s'ajouter aux 3600€ déjà payé.

K. Fond de Péréquation des Taxes additionnelles à des droits d'Enregistrement.

- a. Le budget prévu était de 4300€ et nous recevons 9332.82€ soit 5000€ de plus. Madame Fuselier (conseillère Départementale) dit que la forte augmentation des transactions immobilière dans l'Aisne augmente la recette fiscale cette année.

L. 13 et 14 juillet 2022.

- a. Le feu d'artifice coute 1287.02 €TTC. La part communale est de 429.01€
- b. Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à l'aire de jeu du jardin Jean-Claude Collet et les spectateurs seront sur le parking, chemin de Saint Robert.
- c. Les documents d'inscription et de programmes des 13 juillet et 14 juillet ont été distribués.
- d. Une réponse est attendue le 8 juillet au plus tard pour déterminer le nombre de participants, ce qui enclenche l'achats des besoins.
- e. Une aide départementale est attendue pour le mois de septembre.
- f. Répartition des taches : QUI fait QUOI et QUE faut-il faire ?

Séance levée : à 21h30

Prochaine réunion de conseil : Jeudi 22/09/2022 à 18h30

Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Jean-Pierre Polin	Jean-Pierre Foucart	Jean-Luc Viault	Michel Gilles
	Vanessa Duron	Adrien Duron	Claudine Polin
	Nicolas Dubaux	Sabine Pernée	Marie Paule Lejeune